

Somalie: suicide collectif ou appel desespere a l'aide?

Essai de reponse

THIERRY ONGA

Résumé: *Un véritable casse-tête pour les spécialistes du droit international. Mais pas seulement.* En ce début de XXI^e siècle, les pirates des mers se portent bien, merci pour eux. Ils ont même le vent en poupe. Rien qu'en 2005, 205 actes de piraterie et de brigandage (contre moins de 90 en 1994) ont été officiellement recensés sur tous les océans. Un chiffre bien en dessous de la réalité. On estime que plus de 30% des attaques ne sont jamais déclarées. Les petits pêcheurs ne savent vers qui se tourner. Quant aux gros armateurs, ils préfèrent rester discrets pour ne pas voir leurs primes d'assurances augmenter et pour ne pas effrayer leurs actionnaires. Rien d'étonnant donc qu'une société comme Total ne souhaite pas communiquer sur ce sujet : Trop sensible.

« Si vous voulez comprendre les enjeux de la piraterie moderne, explique Olivier Halloui, spécialiste français de la sûreté maritime, intéressez-vous aux côtes somaliennes. Elles sont parmi les plus dangereuses au monde. » « Le cauchemar absolu serait que des pirates prennent le contrôle d'un méthanier de plusieurs milliers de tonnes dans un détroit hyper fréquenté », ajoute M. Halloui. Une bombe flottante aux mains d'individus peu recommandables... Pour certains, ce n'est qu'une question de mois, voire de jours, pour que le monde se réveille avec une telle catastrophe sur les bras.

Le droit maritime international est pourtant strict et précis. La piraterie ne concerne que les attaques en haute mer ou dans un lieu ne relevant de la juridiction d'aucun Etat. En eaux territoriales, on ne parle que de brigandage. De plus, il est interdit de pénétrer dans les eaux nationales (jusqu'à 12 milles nautiques soit 22,224 km) d'un Etat sans son autorisation. Même pour porter secours à un navire en détresse. Pour poursuivre les pirates somaliens, il faudrait donc recevoir le feu vert de l'Etat somalien. Or, la Somalie n'a plus d'Etat central depuis la chute en 1991 de son dernier dictateur, le général Siad Barre. Au Nord, la région du Somaliland s'est autoproclamée indépendante en 1997 et le Puntland, plus à l'Est, a fait de même en 1998. Dans le reste du pays, soit un peu plus de la moitié du territoire somalien, la loi des plus forts prime : celle des seigneurs de guerre ou des prédicateurs islamistes. En 2000, un semblant de retour à la normal se fait jour, avec la formation d'un gouvernement somalien de transition. Un gouvernement qui, pour des raisons de sécurité, ne peut toujours pas s'établir dans sa propre capitale Mogadishu et est basé, depuis à Nairobi, au Kenya.

Mots-clés: Somalie, Afrique, relations internationales, droit maritime, piraterie moderne, suicide collectif, faillite de l'Etat, nomadisme, tribalisme, haute mer, eaux territoriales.

Abstract: What child has not dreamt of being a pirate? The adventures of Captain Jack Sparrow and his crew of the "Black Pearl" trilogy "Pirates of the Caribbean" have a strong base of fans around the world! In this early twenty-first century, pirates are doing well, thanks for asking. They are actually doing quite well, under the circumstances: In 2005 alone, 205 acts of piracy and brigandage (vs. less than 90 in 1994) were officially registered on all oceans. A figure well below reality, according to their victims: it is estimated that over 30% of attacks are never reported. Small fishermen do not know where to turn. For the large shipping companies, they prefer to remain discreet by not having their insurance premiums increase and not to frighten their shareholders.

Yet, surprisingly, International (maritime) law is very strict and precise on the matter. Piracy concerns attacks taking place in the high seas or outside the jurisdiction of any State. In territorial waters, it's called acts of robbery. Also, it prohibits anybody from entering any national waters (12 nautical miles or 22.224 kilometers) of a State without its authorization, even to rescue a ship in distress. To pursue Somali pirates, westerner's ships are therefore required each time to solicit the green light from neighboring states, say for example... the Somali state. But Somalia has had no central government since the fall of its last dictator, General Siad Barre, in 1991. The northern region of Somaliland unilaterally declared itself independent in 1997 and Puntland, further east, did likewise in 1998. In the rest of the country, slightly more than half of Somali territory, the law of the strongest rules: the warlords or Islamic preachers. In 2000, a seeming return to normalcy emerged, with the formation of a transitional Somali government. A government that, for security reasons, still can not settle in his own capital Mogadishu and is based in Nairobi, Kenya.

Pirates often complain that the Somali people are themselves robbed of their fisheries, by international companies they can't compete with. They consider their acts a just retaliation of « David against Goliath. » Digging deeper, we ask: whether it's indeed piracy or just robbery, is it not simply the result of a country falling apart, thanks to the hardships of a predatory world economy? Or is it just a means of financing domestic conflicts? Or even both? The choice for hundreds of young Somali pirates to take this path is definitely one made in a political landscape that reminds us of a suicidal act. In the following, we will argue that piracy, a little like suicide - or rather attempted suicide - masterfully studied by sociologist Emile Durkheim is actually a desperate cry for help.

Tags: Somalia, Africa, international relations, maritime law, modern piracy, mass suicide, failed state, nomadism, tribalism high sea, territorial waters.

Introduction.

Profession: pirate au large de la côte somalienne et dans le golfe d'Aden.

Quel enfant n'a pas rêvé d'être pirate ? Les péripéties du capitaine Jack Sparrow, et son équipage de la « Perle Noire » vedette de la trilogie « pirates des Caraïbes », comptent une base solide de fans, partout dans le monde ! En ce début du XXI^e siècle, les pirates des mers se portent bien, merci pour eux. Ils ont même le vent en poupe. Rien qu'en 2005, 205 actes de piraterie et de brigandage (contre moins de 90 en 1994) ont été officiellement recensés sur tous les océans. Un chiffre bien en dessous de la réalité. On estime que plus de 30% des attaques ne sont jamais déclarées. Les

petits pêcheurs ne savent vers qui se tourner. Quant aux gros armateurs, ils préféreraient rester discrets pour ne pas voir leurs primes d'assurances augmenter et pour ne pas effrayer leurs actionnaires. Rien d'étonnant donc qu'une société comme Total ne souhaite pas communiquer sur ce sujet: Trop sensible.

Si vous voulez comprendre les enjeux de la piraterie moderne, explique Olivier Halloui, spécialiste français de la sûreté maritime, intéressez-vous aux côtes somaliennes. Elles sont parmi les plus dangereuses au monde. » Les chiffres du Bureau Maritime International (BMI) lui donnent raison. Jusqu'à l'année dernière, les zones les plus touchées se trouvaient en Asie du sud-est, au large de

l'Indonésie. Depuis, les miliciens somaliens sont entrés dans la partie. Rompus au métier des armes et prêts à tout, ils ont très vite battu tous les records de piraterie: 12 attaques en mer, 241 prises d'otages et 29 utilisations d'armes légères et de guerre, kalachnikovs, lance-roquettes.(1)

A en croire un article de Farhat Hussameddine, publié dans le quotidien égyptien Al-Ahram (2), il y a en Somalie, plus de 2300 pirates de la mer. « Parmi eux, on compte de nombreux soldats, des spécialistes des questions de sécurité, des interprètes professionnels, etc. (...) Ces gangs sont organisés, utilisateurs de matériel high-tech, et leurs demandes de rançon sont élevées. (...) Ces pirates sont

riches et puissants. Ils possèdent souvent de nombreuses sociétés commerciales. » A ce jour, les pirates somaliens détiennent 11 cargos, dont le Faina, un bateau ukrainien battant pavillon de Belize, intercepté le 25 septembre dernier. Dans le ventre du navire, les pirates ont trouvés 33 chars T-72 modernisés, des lance-roquettes et des munitions pour maintenir leurs activités terroristes. « Le cauchemar absolu serait que des pirates prennent le contrôle d'un méthancier de plusieurs milliers de tonnes dans un détroit hyper fréquenté », ajoute M. Halloui. Une bombe flottante aux mains d'individus peu recommandables... Pour certains, ce n'est qu'une question de mois, voire de jours, pour que le monde se réveille avec une telle catastrophe sur les bras.

Les jeunes garçons ne sont pas les seuls à adorer les pirates. En Somalie, les femmes adultes les aiment aussi. Hussameddine cite Jama Shino, un pirate de la ville somalienne de Garowe, qui a ainsi organisé une immense fête pour son deuxième mariage, à laquelle des centaines d'invités ont été conviés. Son épouse, ainsi que plusieurs jeunes femmes présentes, l'ont confié: "Toutes les filles, en Somalie, rêvent de marier un pirate. Ils ont le pouvoir, l'argent, l'immunité, les armes pour défendre la tribu et des fonds pour soutenir les milices dans la guerre civile."

La piraterie est l'une des manières de gagner sa vie en Somalie. Un rapport récent par le think tank londonien Chatham House indique que les pirates ont totalisé plus de \$30 millions de dollars en rançons, l'année dernière. La moitié de la population dépend de l'aide humanitaire, et une génération entière s'est développée ne sachant rien faire, en dehors de la guerre. Le littoral anarchique de la Somalie encadre une des voies de la navigation les plus occupées du monde, qui lie la mer Méditerranée et la Mer Rouge à l'Océan Indien. Les attaques continuent en dépit des patrouilles en des vaisseaux de guerre de la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les USA, l'Inde et de la Chine.

Mais, Concernant la piraterie ou le brigandage, ne s'agit-il pas plutôt d'une économie de prédation ? D'un moyen de financement de conflits intérieurs ? Ou même des deux à la fois ? Le choix, pour ces centaines de jeunes somaliens pour la piraterie se fait dans un paysage dont la précarité n'est plus à démontrer. En guise

d'hypothèse, nous postulons que la piraterie, un peu à la manière du suicide – ou plutôt la tentative de suicide - étudié par le sociologue Emile Durkheim est en fait un appel désespéré à l'aide. En effet, Durkheim suggérait dans son ouvrage (3) un classique des sciences sociales, que l'on se suicide généralement par ce que les liens d'appartenance à un couple, une famille, une profession, une religion, une société, etc. sont défaits. Pour cet auteur, le suicide dépend moins des facteurs individuels que des facteurs sociaux, et la tentative de suicide n'est parfois qu'un appel désespéré à l'aide. Pour la Somalie, il s'agirait, véritablement, d'un suicide collectif, par les moyens à la fois les plus rudimentaires et donc infligeant, sur la durée, une mort à la fois certaine et traumatisante. A l'évidence, notre approche s'inscrit dans la logique néo-réaliste des relations internationales, en ce sens que les Etats – et non une hypothétique « communauté internationale » restent les sujets primaires du droit et des relations internationales ; toutefois, l'importance stratégique de la Somalie impose une approche plus large et une vision à long terme de l'avenir de la sous-région ; en d'autres termes, nul n'a vraiment intérêt à ce que la situation actuelle perdure indéfiniment.

En tout état de cause, les populations somaliennes, avec un bilan selon différentes estimations de 100.000 à 200.000 morts depuis le début de la guerre civile, ont désespérément besoin d'aide, et dans ce monde « globalisé », la communauté internationale ne peut simplement pas se permettre de laisser la situation perdurer. Car, bien au-delà du seul destin de l'Etat – les Etats se créent, vivent et meurent depuis des temps immémoriaux – c'est de la survie de tout un peuple qu'il s'agit.

Les fondements sociologiques du suicide.

Pour Durkheim, Ce qui est commun à toutes les formes possibles de ce renoncement suprême – mettre fin à sa vie – « c'est que l'acte qui le consacre est accompli en connaissance de cause ; c'est que la victime, au moment d'agir, sait ce qui doit résulter de sa conduite, quelque raison d'ailleurs qui l'ait amenée à se conduire ainsi. Tous les faits de mort qui présentent cette particularité caractéristique se distinguent nettement de tous les autres où le patient ou bien n'est pas l'agent de son propre décès ou bien n'en est que l'agent inconscient. Ils s'en distinguent par un caractère facile à recon-

naître, car ce n'est pas un problème insoluble que de savoir si l'individu connaissait ou non par avance les suites naturelles de son action. Ils forment donc un groupe défini, homogène, discernable de tout autre et qui, par conséquent, doit être désigné par un mot spécial. Celui de suicide lui convient et il n'y a pas lieu d'en créer un autre ; car la très grande généralité des faits qu'on appelle quotidiennement ainsi en fait partie. Nous disons donc définitivement : On appelle *suicide tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif, accompli par la victime elle-même et qu'elle savait devoir produire ce résultat*. La tentative, c'est l'acte ainsi défini, mais arrêté avant que la mort en soit résultée (...) »

« Mais cette définition n'a pas seulement l'avantage de prévenir les rapprochements trompeurs ou les exclusions arbitraires ; elle nous donne dès maintenant une idée de la place que les suicides occupent dans l'ensemble de la vie morale. Elle nous montre, en effet, qu'ils ne constituent pas, comme on pourrait le croire, un groupe tout à fait à part, une classe isolée de phénomènes monstrueux, sans rapport avec les autres modes de la conduite, mais, au contraire, qu'ils s'y relient par une série continue d'intermédiaires. Ils ne sont que la forme exagérée de pratiques usuelles. En effet, il y a, disons-nous, suicide quand la victime, au moment où elle commet l'acte qui doit mettre fin à ses jours, sait de toute certitude ce qui doit normalement en résulter. Mais cette certitude peut être plus ou moins forte. Nuancez-la de quelques doutes, et vous aurez un fait nouveau, qui n'est plus le suicide, mais qui en est proche parent puisqu'il n'existe entre eux que des différences de degrés. Un homme qui s'expose sciemment pour autrui, mais sans qu'un dénouement mortel soit certain, n'est pas, sans doute, un suicidé, même s'il arrive qu'il succombe, non plus que l'imprudent qui joue de parti pris avec la mort tout en cherchant à l'éviter ou que l'apathique qui, en tenant vivement à rien, ne se donne pas la peine de soigner sa santé et la compromet par sa négligence. Et pourtant, ces différentes manières d'agir – diverses tentatives de se donner la mort - ne se distinguent pas radicalement des suicides proprement dits. Elles procèdent d'états d'esprit analogues, puisqu'elles entraînent également des risques mortels qui ne sont pas ignorés de l'agent, et que la perspective de ces risques ne l'arrête pas ; toute la

différence, c'est que les chances de mort sont moindres. Tous ces faits constituent donc des sortes de suicides embryonnaires, et, s'il n'est pas d'une bonne méthode de les confondre avec le suicide complet et développé, il ne faut pas davantage perdre de vue les rapports de parenté qu'ils soutiennent avec ce dernier. Car il apparaît sous un tout autre aspect, une fois qu'on a reconnu qu'il se rattache sans solution de continuité aux actes de courage et de dévouement, d'une part, et, de l'autre, aux actes d'imprudence et de simple négligence (...)

La piraterie comme symptôme le plus récent d'une société suicidaire, en même temps qu'une source de difficultés majeures pour les spécialistes du droit international.

Le phénomène de la piraterie au large de la Somalie vient s'ajouter à une liste déjà large d'actes violents, dans la spirale déstabilisante de l'Etat somalien, et dont les résultats les plus palpables – la mort et l'insalubrité, en chiffres record, des ses ressortissants – semblent tous pointer vers un suicide. En effet, pour en revenir à nos pirates, les choses parfois tournent mal, et pas seulement pour les victimes des actes de violence posés par les pirates; comme on devrait si attendre, dans ce genre de profession, dont le moins qu'on puisse dire, est qu'elle ne vient avec aucune garantie pour la sécurité de l'emploi, les risques sont périlleux. Ainsi, le 10 janvier dernier, on apprenait que cinq des pirates qui ont détourné un pétrolier géant saoudien se sont noyés avec leur part d'une rançon, de \$3 millions le jour après que l'argent ai été apparemment lâché par le parachute sur la plate-forme du bateau (4).

Le 1^{er} février 2009, le MV Faina, ce cargo ukrainien transportant des armes de guerre dont l'abordage par des pirates somaliens avait défrayé la chronique le 25 septembre dernier, était libéré. Selon les pirates eux-mêmes, une rançon de 3,2 millions de dollars US leur a été versée pour la libération du cargo. L'argent de la rançon a été transporté depuis Nairobi, capitale du Kenya, enfermé dans une mallette, puis largué par parachute aux pirates mercredi 31 janvier en début d'après-midi. Les pirates somaliens avaient initialement demandé 35 millions de dollars, avant de réduire drastiquement leurs exigences.

Le droit maritime international est strict et précis : la piraterie ne concerne que

les attaques en haute mer ou dans un lieu ne relevant de la juridiction d'aucun Etat. En eaux territoriales, on ne parle que de brigandage. De plus, il est interdit de pénétrer dans les eaux nationales (jusqu'à 12 milles nautiques soit 22,224 km) d'un Etat sans son autorisation. Même pour porter secours à un navire en détresse. Pour poursuivre les pirates somaliens, il faudrait donc recevoir le feu vert de l'Etat somalien. Or, la Somalie n'a plus d'Etat central depuis la chute en 1991 de son dernier dictateur, le général Siyyad Barre. Au Nord, la région du Somaliland s'est autoproclamée indépendante en 1997 et le Puntland, plus à l'Est, fait de même en 1998. Dans le reste du pays, soit un peu plus de la moitié du territoire somalien, la loi des plus forts prime : celle des seigneurs de guerre ou des prédicateurs islamistes. En 2000, un semblant de retour à la normale se fait jour, avec la formation d'un gouvernement somalien de transition. Un gouvernement qui, pour des raisons de sécurité, ne peut toujours pas s'établir dans sa propre capitale Mogadishu et est basé, depuis à Nairobi, au Kenya.

Eléments d'anthropologie de la société somalienne.

Selon un rapport publié en 2006 par CRD-Somalie, (centre pour la recherche du dialogue), une ONG à but non lucratif oeuvrant dans la région (5), « la société somalienne a utilisé pendant les années avant le contact islamique et colonial un système traditionnel efficace de gouvernement (TGS) pour gérer ses sujets. Egalitaire de nature, le TGS était présent dans toutes les relations sociales entre les communautés, les conflits, le partage de ressource, et les règles du droit par des lois usuelles traditionnelles. Dans leur grande majorité, les communautés somaliennes, la plupart du temps pastorales et agropastorales, observaient et adhéraient aux codes et aux conduites du TGS. Selon Said Samatar, ce système traditionnel de gouvernement se composait d'un ensemble d'accords contractuels (*xeer*), qui définissent les droits et les responsabilités de l'individu dans un groupe, et unis par des liens de parenté basés sur la descendance patrilinéaire partagée d'un ancêtre commun et d'un ensemble semblable d'accords réglant les relations du groupe avec d'autres groupes voisins. Dans les années 1950 l'anthropologue britannique Ioan M. Lewis effectuait une étude approfondie de la société soma-

lienne nordique et y décrivait un « système segmentaire de lignée » (6). Chaque individu retrace son ou sa descendance par la lignée de ses ancêtres masculins en arrière aussi loin dans les générations passées que le permet la tradition orale. Ces généalogies deviennent de plus en plus fictives, plus en arrière elles vont. En dernier ressort, selon Marc-Antoine Pérouse de Montclos du Centre d'Etudes Noires à l'IEP Bordeaux, tous les Somaliens se perçoivent comme descendants de deux ancêtres, appelés *Sab* et *Samaale* (7). Les groupes de sociétés de parents à différents niveaux de segmentation sont des familles, clans, clans secondaires et des groupes qui payent une sorte d'impôt de protection (*Dia*). Une famille peut être composée plus de 20 générations et comporter plusieurs centaines de mille personnes. Six grandes familles claniques existent en Somalie (les *Darood*, *Isaaq*, *Dir*, *Hawiye*, *Digil* et *Rahanwein*), chacune avec des clans, des clans-secondaires et ainsi de suite. Un groupe dont les membres payent et reçoivent les honoraires usuels pour homicide (*dia*) ensemble, est situé au niveau le plus bas de la segmentation ; Il a une profondeur généalogique d'environ cinq générations et se compose de plusieurs centaines de personnes. Les Somaliens pastoraux égalitaires et manquant d'une autorité impartiale pour composer les différences, se tourment aisément vers la violence. Des batailles sont combattues pour sauvegarder l'honneur, pour réparer un tort passé, à saisir la propriété ou à la défendre contre la saisie, pour protéger des droits de pâturage et d'eau ou pour libérer simplement des tensions refoulées. Là où les ressources sont maigres et la concurrence pour elles est haute, comme c'est souvent le cas parmi les pastoraux de cette région semi-désertique, les conflits sont fréquents et poursuivis jusqu'aux extrémités les plus virulentes car, en l'absence d'un arbitre impartial, l'instrument final pour la résolution du conflit est force.

Le professeur Said Samatar s'oppose vigoureusement à cette dernière assertion, qu'il taxe d'ailleurs d'eurocentrisme, indiquant que si deux grands événements exogènes à la société somalienne vont avoir un effet désastreux sur le TGS à savoir l'arrivée de l'Islam et la colonisation européenne, elle n'ont pour autant pas détruit le socle des traditions millénaires, notamment en ce qui concerne le management et la résolution des conflits intertribaux. L'Islam s'est étendu, le long

de la côte somalienne, dès le 7^{ème} siècle, peu après la mort du prophète Mohamed. Une seconde vague de conquête religieuse atteint l'intérieur du pays somalien beaucoup plus tard, au 10^e siècle. Mais pour Samatar, l'arrivée de l'Islam purge la société somalienne de la plupart des codes du TGS qui n'étaient pas compatibles avec la *Sharia* islamique par un processus de négociation; la loi usuelle somalienne se trouve donc rattachée aux préceptes de la loi de la *Sharia*, et là où il apparaissait des conflits, la *Sharia* progressivement sortit victorieuse. Ce syncrétisme s'est néanmoins fait progressivement, car le somalien, un nomade dont la société est de type segmentaire-linéaire, demeure fondamentalement indépendant d'esprit, et continue de ne réserver son allégeance qu'à son clan. Ceci est important, pour l'avenir, car il faudra, aux somaliens pour se sortir du gouffre dans lequel leur nation a sombrée, puiser dans tout leur bagage, politique, économique et surtout culturel. Si rien n'est fait, la Somalie va continuer, sous nos yeux, dans un bain de sang, sa lente et douloureuse agonie.

Le point de vue politologique : L'Etat de Somalie, une instabilité politique intrinsèque.

Pour Jean du Bois de Gaudusson et Jean-François Médard (8), la caractéristique fondamentale de l'Etat en Afrique est son instabilité *sui generis*. La Somalie, un pays de 637,657 km², avec une population totale évaluée à 10 millions d'habitants, n'échappe pas à cette distinction. A cause de la guerre civile qui perdure, les données économiques - statistiques généralement disponibles sur les banques de données nationales et internationales, au sujet du PIB, taux d'alphabétisation, etc. - n'ont pas été mis à jour depuis plus de 4 ans (9). Pour certains auteurs, ce n'est donc que logique, que l'on assiste pour ainsi dire, à la « chronique d'une mort annoncée », prévisible, de la Somalie. Consistée en un ancien protectorat britannique et une colonie italienne, la République Démocratique de Somalie a été créée en 1960, quand les deux territoires ont fusionné. Depuis lors, une des nombreuses conséquences tragiques du découpage arbitraire des pays par les puissances coloniales, son développement a été constamment gêné par des réclamations territoriales, au sujet de régions frontalières avec l'Ethiopie, le Kenya et Djibouti. En fait, le Somaliland

britannique devient indépendant le 26 juin 1960, et l'ancien Somaliland italien suit cinq jours plus tard. Le 1er juillet 1960, les deux territoires s'unissent pour former la République de Somalie, dans les limites élaborées par l'Italie et la Grande-Bretagne. Le premier gouvernement est constitué par Abdullahi Issa Mohamud avec Aden Abdullah Osman Daar comme président. Abdirashid Ali Shermarke succède à Abdullahi Issa en tant que Premier Ministre, pour devenir plus tard président (de 1967-1969). Pourtant, le 20 juin 1961 et par un référendum populaire, les Somaliens adoptent une nouvelle constitution, qui consacre un régime démocratique et un système de gouvernement parlementaire, sur le modèle des démocraties occidentales. Comme la plupart des pays africains, la jeune république expérimente une démocratie effervescente, pendant ses premières années. Cependant, les rivalités inter-claniques, exacerbées par les colons, persistent, même après l'euphorie de l'indépendance, avec beaucoup de clans se plaignant avoir été forcé dans l'Etat de la Somalie. Les notions sociologiques et politiques de citoyen, d'Etat et de nation, imposées après celles de croyant musulman et de colonisée, sont difficilement acceptées.

En 1967, El Haji Ibrahim Egal Muhammad devient Premier Ministre, désigné par Shermarke (Il se déclarera plus tard président d'un Somaliland sécessionniste). En 1969, profitant du vide qui suit l'assassinat du deuxième président de la Somalie Abdirashid Ali Shermarke, les militaires conduits par Mohamed Siyyad Barre, commandant de l'armée, et Jama Korshel, chef de la police, orchestrent un coup d'état le 21 octobre 1969 (le jour après l'enterrement de Shermarke). Siyyad Barre régnera sans partage pendant les vingt-deux prochaines années, au nom d'un « socialisme scientifique », censé être enraciné dans la tradition de « solidarité africaine » - une lecture erronée des cultures subsahariennes depuis dénoncées et abandonnées.

En 1970 M. S. Barre dissout les institutions démocratiques, les accusant de déstabilisation, emprisonne la plupart des leaders d'opinions, installe le régime du parti unique et proclame un Etat socialiste, préparant le terrain pour des relations étroites avec l'URSS. En 1977, à l'aide de coopérants soviétiques, sous le prétexte que les populations vivant dans l'Est Ethiopien sont d'origine somalienne,

Barre engage son pays dans un conflit armé contre son voisin, dans le but de se saisir de la région de l'Ogaden. Son projet de « Grande Somalie (10) » ne verra jamais le jour, car les forces sous sa direction subissent une cuisante défaite, notamment en raison du support soviétique et cubain à l'Ethiopie, qui entre temps s'était tournée vers le marxisme, quand Siyyad Barre, jouant comme beaucoup le jeu du clientélisme des pays du Tiers-monde pendant la guerre froide, oscillait en sens inverse, se rapprochant de l'Italie et du bloc occidental.

En 1991 le Président Barre est renversé par les clans de l'opposition, conduits par un autre militaire, le Général Muhammed Farrah Aidid et après deux tentatives infructueuses de retour, lancées de son village natal de Geedo, l'homme qui quelques jours avant déclarait, menaçant : « When « I came to Mogadishu...[t]here was one road built by the Italians. If you try to force me to stand down, I will leave the city as I found it. I came to power with a gun; only the gun can make me go » (11) s'enfuit à Nairobi, au Kenya et meurt finalement en exil à Lagos au Nigeria, le 2 janvier 1995. Ali Mahdi Muhammed lui succède brièvement, de janvier à novembre 1991.

Mais les liesses populaires seront de courte durée : Ali Mahdi est de plus en plus contesté par une fragile coalition, et les chefs de clans ne s'entendent pas sur un remplacement. Très vite ils plongent le pays dans l'anarchie et la guerre de clan. La famine s'installe, faisant d'une situation déjà extrême, un véritable cauchemar pour les populations civiles. Confronté à un désastre humanitaire sans précédent, aggravé par la désintégration complète de l'ordre civil et politique, les Nations Unies créent la mission UNOSOM I (United Nations Operation in Somalia I) en avril 1992, dont le mandat est de redresser la situation humanitaire. Cependant, l'intransigeance des seigneurs de la guerre locaux et leurs rivalités mutuelles rendent le travail d'UNOSOM inefficace. Le Conseil de Sécurité adopte alors la résolution 794, qui donne une nouvelle mission à une force multinationale, l'UNITAF (Unified Task Force ou UNISOM II) sous le commandement des Etats-Unis, pour « créer un environnement protégé pour conduire des opérations humanitaires dans la moitié méridionale de la République de la Somalie. » Le mandat original d'UNITAF, indiquait bien la frustration,

le ras-le-bol même de la communauté internationale, face à la situation, et était on ne peut plus clair : employer “tous les moyens nécessaires en accord avec le chapitre VII de la charte des Nations Unies”, pour garantir la livraison de l'aide humanitaire.

C'est le début de l'opération « restaurer l'espoir », qui durera du 9 décembre 1992 au 4 mai 1993, et dont les images traumatisantes de soldats américains traînés à moitié-nus dans les rues de Mogadishu par les hommes du général Aidid (12) pousseront le président Clinton à ordonner le retour abrupt des GI's, tandis que, côté somalien, les accusations de viols systématiques et autres exactions, vont raviver la haine des populations pour les « blancs impérialistes ».

En 2000, les aînés des clans et autres figures de proue de la scène politique désignent Abdulkassim Salat Hassan président, lors d'une conférence à Djibouti. Un énième gouvernement de transition est installé, dans le but de réconcilier les milices antagonistes, mais très peu change sur le terrain, où le rapt et le racket sont devenus monnaie courante, pour des hommes armés et désœuvrés, dont près de 60% ont moins de 30 ans, la seule scolarité disponible est celle des écoles coraniques (madrassas), et l'espérance de vie est de 40 ans (13).

Relations internationales : La Somalie dans le concert des nations aujourd'hui, une souveraineté à jamais perdue ?

Si la reconnaissance par les autres Etats n'est pas une condition fondamentale de la souveraineté des Etats, au même titre que le territoire, un gouvernement central et une population, il n'en demeure pas moins que, dans le cas de la Somalie, elle constitue une illustration de l'importance de cet acte unilatéral. En effet, la reconnaissance conférerait, notamment aux parties frondeuses et sécessionnistes un vernis non-négligeable de légitimité. Il n'en demeure pas moins que le problème de l'unité nationale est la plus grande difficulté, en Somalie. Dans un article du *Monde Diplomatique* publié en septembre 2000 intitulé Des guerres à la crise sociale – L'Afrique face au défi de l'Etat multinational (14) Mwayila Tshiyembé, Directeur de l'Institut panafricain de géopolitique de Nancy déclarait, en substance : « (...) Pour de nombreux responsables politiques, la faillite de l'Etat

postcolonial constitue l'épicentre de la marginalisation du continent et la cause de la recrudescence de la violence, qui plonge des pans entiers de l'Afrique dans le chaos. Cette faillite serait aussi à l'origine de la misère exponentielle qui menace la survie de dizaines de millions d'individus, détruit ce qui reste de lien sociétal et laisse le champ libre aux redoutables pandémies du sida et de la malaria, tandis que les cadres sont au chômage, expatriés ou parqués dans une fonction publique en banqueroute, réduisant en poussière les savoirs conquis de haute lutte à l'école occidentale (...) »

Après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 sur les Etats-Unis, la Somalie gagne une plus grande attention internationale, en raison de l'émergence de mouvements islamistes radicaux dans ce pays, un potentiel vivrier pour le terrorisme international - un souci qui est devenu l'élément primaire de la politique étrangère des États-Unis vers la Somalie. Les Nations Unies prennent également un intérêt accru pour Somalie, examinant diverses propositions pour une présence accrue de l'ONU et pour renforcer l'embargo sur les armes décrété en 1992. Mais selon Said Samatar, professeur émérite d'histoire à la Rutgers University, tandis que la menace terroriste en Somalie reste vraie, la riche histoire, et les traditions culturelles uniques de la Somalie empêchent le pays de devenir un asile sûr pour le terrorisme international. Samatar présente sa thèse dans l'ouvrage “Oral poetry and Somali nationalism” (15), arguant que les Somaliens ont gardé vivace, à travers le temps et les difficultés, leurs principes d'indépendance individuelle et de résolution de conflit par les joutes verbales (compétitions de poètes), qui, dans l'antiquité, déterminait le vainqueur des conflits, plutôt que la guerre.

En réalité, on a pu se rendre compte de la viabilité de ces arguments, à travers les multiples tentatives de résolution de la crise de la part des somaliens eux-mêmes, quelque chose d'assez unique. En 2004, après des entretiens prolongés au Kenya, les principaux seigneurs de la guerre et des politiciens parviennent à nouveau un accord politique pour installer un nouveau parlement, qui plus tard, nomme un président, Abdullahi Yusuf Ahmed, précédemment président du Puntland.

La nouvelle administration, la 14ème tentative d'établir un gouvernement depuis 1991, n'a aucun bâtiment de fonc-

tion publique ou de gouvernement à Mogadishu et doit, pour des raisons évidentes de sécurité, se résoudre à l'exil, à Nairobi, Kenya. Elle fait face à la tâche formidable d'apporter la réconciliation à un pays divisé en fiefs de clans.

Durant sa présidence, son autorité est régulièrement mise à rude épreuve, non seulement par les clans, mais surtout le parti islamiste qui maintient un règne de terreur sur une grande partie du sud du pays, y compris la capitale, après que leurs milices aient pris le pas sur les seigneurs de la guerre qui les y avaient précédé pendant les 15 dernières années.

Avec le support des troupes éthiopiennes, les forces fidèles à l'administration intérimaire défont les islamistes à la fin de 2006, mais le 29 décembre 2008, Abdullahi Yusuf Ahmed annonçait devant le parlement réuni en séance plénière à Baidoa sa démission de la présidence de la Somalie. Dans son discours, diffusé à la radio nationale, Yusuf regrettait ne pas être parvenu à arrêter le conflit qui décime son pays depuis dix-sept ans comme son gouvernement avait promis, blâmait entre autres la communauté internationale pour son manque de soutien, et désignait son successeur en la personne d'Aden Madobe Mohamed, jusque là président du parlement, conformément à la charte du gouvernement fédéral transitoire.

La nuit du 31 janvier 2009, l'islamiste modéré cheikh Charif Cheikh Ahmed, âgé de 45 ans, était élu par le Parlement de transition réuni à Djibouti. Il l'a emporté au deuxième tour face à l'autre favori de ce scrutin, le Premier Ministre Nur Hassan Hussein. Ce samedi, le tout nouveau président devait prêter serment à Djibouti, devant le Parlement. Ensuite, il se rendra au sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba, avant de rejoindre la Somalie avec une mission délicate : Former un gouvernement véritablement d'union nationale.

Falsification de la théorie sociologique du suicide collectif.

Bien que Durkheim ne se soit pas intéressé au cas spécifique du suicide collectif, l'application de ses observations à l'ensemble une collectivité, en l'occurrence la société somalienne, ne nous semble pas inapproprié, au contraire : il semble en effet d'une plausibilité certaine d'argumenter qu'une société qui pose tous les actes déterminant sa destruction certaine, totale et sans lendemain, cadre par-

faitement avec la définition même du suicide. Raymond Boudon (16), empruntant abondamment de Gabriel Tarde (17), nous offre la réfutation scientifique du suicide, conçu comme un événement social singulier, en l'inscrivant plutôt dans la durée, une vision qui n'est pas sans rappeler les vues du constructivisme social d'un Alexander Wendt (18).

Pour Tarde, retrouver la cause sociale d'un phénomène suppose de le saisir en mouvement, et non chercher des causalités permanentes. Dès lors, il est conduit non pas à s'intéresser à une analyse des corrélations ordinaires, comme Durkheim, mais à mener une analyse causale diachronique (et non synchronique), révélant les processus à l'œuvre, à travers l'étude des séries temporelles des données statistiques issues des comptes généraux de Justice.

Pour Boudon, si les causes intemporelles ne le retiennent pas, c'est qu'en tant que magistrat, il est davantage préoccupé par le traitement possible du crime. Reconnaître des causes intemporelles aux crimes conduit à leur donner un caractère de nécessité et à se priver de tout moyen d'action pour y remédier, ce que Tarde refuse.

On a donc là une dimension causaliste chez Tarde, même s'il refuse de s'intéresser aux causalités permanentes (dimension nomologique, au sens de Wilhelm Dilthey (19)). Mais le sociologue doit retrouver les causes des phénomènes sociaux.

Pour en revenir à la Somalie, cela reviendrait à se poser la question non plus du comment qualifier l'état des choses mais, plus fondamentalement, pourquoi. Pourquoi, de tous les « possibles », les Somaliens ont optés, pour résoudre leurs différends, pour une guerre fratricide perpétuelle de clans, dont l'issue est une destruction mutuelle assurée ? Pour Eugénie Riboud, la relecture de Tarde doit passer par une réévaluation du concept d'imitation, hâtivement condamné avec le psychologisme de Tarde à partir de la lecture des Lois. Il est vrai que dans cet ouvrage, il y a une dimension psychologisante marquée de l'explication, qui passe par la mise au jour des mécanismes (loi) de l'imitation. On peut définir la conception de la société qui sous-tend la définition de l'objet de la sociologie chez Tarde, à partir de cette notion d'imitation. La société y est vue comme un ensemble de '*relations interpsychologiques*', de rapports inter-individuels soutendus par des mécanismes d'imitation

entre les consciences individuelles. Le fonctionnement social est rapporté à des mécanismes psychologiques : l'imitation. Il faut donc partir de la psychologie pour analyser le social. D'où le 'psychologisme' des Lois.

Néanmoins, à partir de sa pratique et de ses études sur le crime, Boudon montre qu'une explication du type psychologique avec le recours aux processus d'imitation peut constituer un outil d'analyse fécond, loin du '*schéma trop général*' des Lois, (que Tarde suit mal en pratique d'ailleurs, selon Boudon). Il recourt ainsi en fait à un ensemble conceptuel plus vaste avec la notion d'interaction qui ne doit pas être oubliée.

Conclusion. Le long chemin vers la réconciliation : ni sinécure, ni peine perdue.

Nous sommes partis, au tout début de notre démonstration, de la piraterie comme symptôme le plus récent d'un « Etat et une nation suicidaire », la Somalie. Il s'agissait pour nous de dire, en fin de compte que, comme pour le suicide individuel, ce « suicide collectif » que constitue toutes ces années depuis sa création - où l'Etat de Somalie est allé de crise en crise : crise politique/institutionnelle, économique et enfin culturelle, avec l'arrivée des islamistes au pouvoir – la Somalie, à la manière du suicidaire qui a tendance à répéter son acte, n'a cessé d'attenter à sa vie. A l'évidence, la restauration de l'ordre républicain et la réhabilitation de l'Etat dans ses fonctions régaliennes exclusives, l'Etat de droit et la démocratie, l'Etat laïc, le désarmement des milices et un gouvernement d'union nationale constituent des conditions sine qua non du retour de la Somalie de son long cauchemar. Le peuple somalien en a du reste les moyens, selon le professeur Said Samatar, si tant est que l'opportunité lui en est donnée. C'est donc au tour de la communauté de se re-engager, de manière décisive, aux côtés des populations innocentes, qui ne demandent pas mieux qu'à retrouver un semblant de normalité, et de vaquer à leurs occupations pacifiques. L'indifférence, voire le silence des acteurs majeurs de la politique internationale, s'il peut s'expliquer par une certaine lassitude, un engourdissement coupable des consciences, et l'impression « que les choses ne changeront jamais » après toutes les tentatives de résolution du conflit, n'en demeure pas moins com-

plise des forces contraires à la paix. Les attermolements illimités, quant à la question de l'ingérence pour raison humanitaire, ne tiennent plus. Comme d'un sujet suicidaire, il faut sauver la Somalie. Même d'elle-même.

Notes.

1. Les chiffres ici compilés sont tirés de l'article de Jean-Christophe Brisard : Attaques dans la Corne de l'Afrique - Somalie : Les nouveaux pirates. Voir bibliographie.
2. Cité par le journal l'Express sur son site web dans un article publié le 24/10/2008 sous le titre « Le sex-appel des pirates somaliens » (http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/le-sex-appel-des-pirates-somaliens_639089.html)
3. Le suicide. Etude sociologique. Paris: Les Presses universitaires de France, 2e édition, 1967, 462 pages. Collection: Bibliothèque de philosophie contemporaine. (http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/suicide/suicide.html)
4. 5 Somali pirates drown with ransom share by Mohamed Olad Hassan, and Brian Murphy. Voir bibliographie.
5. Traditional Governance in Somalia South Central Somalia. Brief Report for the World Bank. Voir bibliographie.
6. A Pastoral Democracy: A Study of Pastoralism and Politics among the Northern Somali of the Horn of Africa. Voir bibliographie.
7. Interprétations d'un conflit : le cas de la Somalie. Voir bibliographie.
8. L'Etat en Afrique : entre le global et local. Voir bibliographie.
9. CIA – The world factbook: Somalia. Voir bibliographie.
10. Voir L'Etat et le Pansomalisme. Détails en bibliographie.
11. Mohamed Siad Barre, My country and my people: The collected speeches of Major-General Mohamed Siad Barre, President, the Supreme Revolutionary Council, Somali Democratic Republic. Cité dans l'ouvrage de Mohammed Diriye Abdullahi, *Culture and Customs of Somalia*. Voir bibliographie.
12. Cf. Black Hawk Down. Pour le livre et le film, voir bibliographie.
13. CIA – The world factbook: Somalia. Voir bibliographie.
14. <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/09/TSHIYEMBE/14270>
15. Oral poetry and Somali nationalism. Voir bibliographie.
16. La crise de la sociologie - Questions d'épistémologie sociologique. Fiche de lecture réalisée par Eugénie Riboud. Voir bibliographie.
17. Les lois de l'imitation: étude Sociologique. Voir bibliographie.
18. Anarchy is what States make of it: the Social Construction of Power Politics. Voir bibliographie.
19. Introduction to the Human Sciences. Voir bibliographie.

Sources & bibliographie.

- Les lois de l'imitation: étude Sociologique. Par Gabriel de Tarde, Ed Slatkine, 1979, 428 pages, ISBN 10: 2050001134 / 2-05-000113-4. ISBN 13: 9782050001138.
- La crise de la sociologie - Questions d'épistémologie sociologique. Par Raymond Boudon, Paru le 01/01/1971. Editeur : Droz, Collection Travaux de droit, d'économie. ISBN: 90-70000-03-2 EAN: 5559070000038 (Fiche de lecture réalisée par Eugénie Riboud : http://socio.ens-lsh.fr/agregation/expcomp/expcomp_fiche_boudon.php)
- «Anarchy is what States make of it: the Social Construction of Power Politics», by Alexander Wendt. International Organization, vol. 46, no 2, 1992, pp. 391-425.
- Introduction to the Human Sciences By Wilhelm Dilthey, Rudolf A. Makkreel, Frithjof Rodi Published by Princeton University Press ISBN 0691020744, 9780691020747. 524 pages.
- L'Etat en Afrique : entre le global et local. Sous la direction de Jean du Bois de Gaudusson et Jean-François Médard. La Documentation française (Numéro spécial), Collection Afrique contemporaine. 2001, 224 pages, ISSN : 0002-0478
- A Country Study: Somalia (Library of Congress. Call Number: DT401.5 .S68 1993. <http://lcweb2.loc.gov/frd/cs/sotoc.html>)
- “Contemporary Banditry in the Horn of Africa: Causes, History and Political Implications” by Nene Mburu, University of London, United Kingdom Nordic Journal of African Studies 8(2): 89-107 (1999).
- “5 Somali pirates drown with ransom share” by Mohamed Olad Hassan, and Brian Murphy, Associated Press Writers Sat Jan 10, 2009 (<http://www.nytimes.com/online/2009/01/10/world/AP-Piracy.html?partner=rss&emc=rss>)
- Attaques dans la Corne de l'Afrique - Somalie : Les nouveaux pirates par Jean-Christophe Brisard pour le National Geographic (<http://www.grands-reporters.com/Somalie-Les-nouveaux-pirates.html>)
- CIA – The world factbook: Somalia (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/print/so.html>)
- L'Etat et le Pansomalisme par Dr. Omar Osman Rabeh. Editions “Le Derwish”, 1998. 288 pages.
- Somalia: Nation in Search of a State by David D. Laitin and Said S. Samatar (Boulder: Westview Press 1987, 198 pages, ISBN: 0865315558)
- Culture and Customs of Somalia, by Mohammed Diriye Abdullahi. Greenwood Press (30 Oct 2001) 224 pages. ISBN-10: 0313313334, ISBN-13: 978-0313313332
- A Pastoral Democracy: A Study of Pastoralism and Politics among the Northern Somali of the Horn of Africa.* I. M. Lewis, Author. First Edition Published in 1961 by Oxford University Press for the International African Institute, New York 1961. Reedited in 1999 by LIT Verlag Berlin-Hamburg-Münster with a New Introduction by Said S. Samatar. 392 Pages. ISBN 3825830845
- A Modern History of the Somali: Nation and State in the Horn of Africa.* By I. M. Lewis, East African Studies Series. Co-published with James Currey, Oxford. Athens: Ohio University Press, 2002. vii + 347 pp., ISBN 0-8214-1495-X.
- The rise and fall of Somali nationalism: from traditional society to fragile “nationhood” to post-state by Ali A. Abdi *Horn of Africa Journal*: Volume XV, December 1997. pp.34-80
- “Oral poetry and Somali nationalism. The case of Sayyid Mahammad Abdille Hassan” by Said S. Samatar, African studies series 32: Cambridge University Press 1982. 232 pages ISBN 0 521 23833 1
- Traditional Governance in Somalia South Central Somalia. Brief Report for the World Bank by CRD Somalia, (The Centre for Research & Dialogue) (<http://info.worldbank.org/etools/docs/library/153065/southcentralsomalia.pdf>)
- Interprétations d'un conflit : le cas de la Somalie, par Marc-Antoine Pérouse de Montclos. Travaux et Documents N° 70. Centre d'Etudes Noires, IEP Bordeaux. 2001 (<http://www.cean.sciencespobordeaux.fr/page%20perso/td70.pdf>).
- Black Hawk Down: A Story of Modern War by Mark Bowden, Published by Grove/Atlantic (Aug 25 2000). 386 pages ISBN-10: 0871137380
- La Chute du faucon noir (Black Hawk Down)* réalisé par Ridley Scott, 2001.